

Éléments pour un débat serein sur l'ISF

Thomas Piketty *

Libération, 12 octobre 2010

L'impôt sur la fortune (ISF) suscite régulièrement des poussées de fièvre aussi idéologiques qu'irrationnelles. Dernière en date : 100 députés UMP proposent en pleine crise des finances publiques de le supprimer, se privant ainsi de plus de 3 milliards d'euros de recettes fiscales. Faire un chèque de 3 milliards aux 2% des Français plus riches, alors même que tout le monde se demande comment l'Etat va rembourser ses dettes, il fallait y penser.

Domage que le débat se limite à de telles caricatures. L'imposition directe du patrimoine est un élément important d'un système fiscal juste et efficace, et joue un rôle significatif dans tous les pays développés, souvent sous la forme d'un impôt foncier nettement plus lourd qu'en France. L'ISF à la française tente de traiter de la même façon toutes les formes de patrimoine, ce qui est plus efficace, et de leur appliquer un barème progressif, ce qui est plus juste. Un tel impôt ne doit évidemment pas être supprimé. Par contre il pourrait être réformé et amélioré, à condition qu'un débat serein s'engage enfin. Tentons d'y contribuer.

Selon l'Insee et la Banque de France, les ménages français possèdent actuellement environ 9 200 milliards d'euros de patrimoine immobilier et financier (net de dettes). La fortune des Français a légèrement baissé depuis 2008, où elle atteignait 9 500 milliards, mais représente toujours près de 6 années de revenu national, contre moins de 4 dans les années 1980, et moins de 3 dans les années 1950. Jamais depuis la Belle Epoque (1900-1910) les patrimoines ne se sont aussi bien portés. En comparaison, les salaires, les revenus et la production croissent à un rythme très faible depuis trente ans, et il est probable que cela se poursuive. Dans ce contexte, il n'est pas absurde de mettre davantage à contribution les patrimoines, afin de réduire la charge fiscale pesant sur le travail. Et non le contraire, comme le proposent les députés UMP!

Sur ces quelque 9 000 milliards de patrimoine détenus par les ménages, environ 10 % sont actuellement déclarés chaque année au titre de l'impôt sur la fortune (ISF). En principe, tous les ménages possédant un patrimoine imposable supérieur à 790 000 euros, soit un peu plus de 500 000 ménages (2 % de la population), sont censés déclarer tous leurs actifs immobiliers et financiers (nets de leurs dettes). En pratique, de multiples règles dérogatoires font que les patrimoines déclarés à l'ISF sont nettement inférieurs aux patrimoines économiques réels : abattement de 30% sur la résidence principale, multiples niches fiscales, et surtout exonération des biens dits «professionnels», particulièrement importante pour les fortunes les plus élevées - que leur détenteur exerce une activité professionnelle ou non. L'exemple est désormais célèbre : Liliane Bettencourt possède d'après ses propres déclarations un patrimoine réel de 15 milliards d'euros, mais n'en déclare apparemment que 1 ou 2 milliards au titre de l'ISF, en toute légalité semble-t-il. En croisant différentes sources, on peut

estimer que le patrimoine réel des personnes imposables à l'ISF est de l'ordre de 2 500 milliards d'euros, soit environ 30 % du patrimoine total des Français.

Quoi qu'il en soit, le fait est que les recettes totales de l'ISF dépassent tout juste les 3 milliards d'euros, soit à peine plus de 0,3% des 900 milliards de patrimoine imposables. Prétendre qu'un tel prélèvement tue l'esprit d'entreprise et menace l'équilibre économique du pays n'est tout simplement pas sérieux. De même qu'il n'est pas sérieux d'évoquer des délocalisations massives : les statistiques rassemblées par Gabriel Zucman montrent que les patrimoines déclarés à l'ISF ont progressé tout au long des années 1990-2000 à un rythme extrêmement élevé, et peu compatible avec l'hypothèse d'une hémorragie de la base fiscale. Enfin, il n'est pas exact que l'ISF soit devenu un impôt sur les pauvres cadres parisiens qui ont le malheur de posséder leur appartement : les patrimoines imposables inférieurs à 1,3 millions d'euros acquittent actuellement à peine 10 % des recettes totales de l'ISF, contre environ 50 % pour les patrimoines supérieurs à 7,5 millions.

Il reste que l'ISF souffre d'un défaut majeur. Ses multiples règles dérogatoires permettent aux patrimoines les plus élevés de payer beaucoup moins que ce qu'ils ne le devraient, et souvent de déclarer des patrimoines sans rapport avec les patrimoines réels : c'est le syndrome Bettencourt, qui est en fait beaucoup plus général. Une bonne réforme serait de supprimer ces niches et d'étendre ainsi son assiette. Cela contribuerait à réduire le déficit, et - si et quand l'état des finances publiques le permet - de réduire les taux pesant sur les patrimoines les moins élevés.

* Thomas Piketty est directeur d'études à l'EHESS et professeur à l'Ecole d'économie de Paris